



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°122 du 4 janvier 2008

## ***Spécial Comptes Rendus***

### *SOMMAIRE*

- Compte rendu du CTP Ministériel du 20 décembre 2007
- Compte rendu de la réunion entre la Direction avec le SNTRS-CGT et le SGEN-CFDT pour le CEE

## *Compte rendu du CTP ministériel du 20/12/2007*

Par Michel Pierre

Deux points à l'ordre du jour : contrats pour le recrutement d'étudiants et extension des recrutements locaux à des professions techniques, en l'occurrence certaines catégories de magasiniers.

### **a) Contrats pour étudiants (décret d'application de la LRU).**

Cette partie de la séance du CTPM a été présidée par Valérie Péresse qui veut montrer sa détermination à faire vivre la LRU dont c'était le premier décret d'application.

Il s'agit de faire payer par les Universités autonomes sur leur budget, des étudiants de Licence ou de Master, au SMIC horaire avec un contrat d'un an à mi-temps pour remplir diverses fonctions pour l'encadrement des nouveaux étudiants en premier cycle : tutorat, bibliothécaires le soir ou le week-end,... Des contrats sont déjà possibles pour des fonctions comme le tutorat. Les rémunérations proposées par le décret sont faibles pour certaines fonctions qui exigent une qualification. D'ailleurs ces fonctions (bibliothécaires,...) devraient être remplies par des personnels titulaires mais le gouvernement refuse de créer des postes pour tenir de nouvelles plages horaires comme le dimanche. De plus, le contrat proposé aux étudiants est beaucoup moins avantageux que ce qui existait auparavant pour les maîtres d'internat par exemple.

La FSU, la CGT et FO ont signé une déclaration commune liminaire pour dénoncer la politique du gouvernement : LRU, contrat peu intéressant, refus de l'allocation d'autonomie et préférence pour le travail des étudiants pendant leurs études alors que cette situation est défavorable à leur réussite.

Le SGEN-CFDT a fait un remarquable discours de « collaboration de classe » pour justifier son soutien au gouvernement. Il y a longtemps que je n'avais pas entendu un tel discours hypocrite. L'UNSA a pris prétexte du retrait d'une conjonction qui favorisait l'élargissement des fonctions concernées pour s'abstenir.

### **b) Recrutements locaux**

Il s'agit d'une étape supplémentaire pour transférer aux Universités des recrutements qui étaient nationaux. La liste n'a pas fini de s'allonger au fur et à mesure de la mise en place de la LRU. C'est le « localisme » qui devient la règle. Le clientélisme plutôt que l'indépendance des fonctionnaires.

## *Compte rendu entre la Direction CNRS avec SNTRS-CGT et SGEN-CFDT pour le CEE*

Il s'agissait de négocier la réintégration au CNRS de personnels chercheurs et ITA détachés au CEE. L'actuel directeur du CEE se débarrasse des personnels CNRS détachés, qui sont sans doute trop indépendants et trop chers pour son budget. Il préfère visiblement travailler avec des CDD et quelques enseignant-chercheurs. Son attitude à l'égard des personnels crée une ambiance difficile au CEE.

Le CNRS était représenté par le SG, la DRH et une directrice adjointe du département SHS. L'attitude de la Direction s'est révélée très constructive. Nous avons eu confirmation du règlement de la réintégration de 6 chercheurs et nous avons appris que la réintégration des deux ingénieurs en suspens était réglée conformément à leur souhait.

Un cas nouveau de non-renouvellement de détachement est intervenu récemment pour une secrétaire sans que rien ne lui soit reproché professionnellement. Le CNRS s'engage à régler ce cas mais va imposer un délai au CEE.

Il y a des inquiétudes pour des détachements qui arriveront à échéance fin 2008. Le CNRS fera le nécessaire. Les chercheurs restants au CEE souhaitent être toujours évalués par le Comité National et pas seulement par le Directeur du CEE (on les comprend !). Or le nouveau système informatique ne prend pas en compte les détachés. C'est une anomalie qui ne concerne pas que les personnels travaillant au CEE. Le dépôt des dossiers sera effectué sur papier. Le CNRS doit faire le nécessaire.

Il est rare que nous ayons un tel accord avec la Direction sur un dossier. Il faudra tout de même veiller à l'échéance de fin 2008 pour gérer les réintégrations qui seraient nécessaires.